



BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTION TTC

MONTANT DE LA TRANSACTION	MONTANT DE LA COMMISSION
Jusqu'à 59 999€	Forfait maximum de 5 000€ TTC
De 60 000€ à 120 000€	Forfait maximum de 7 000€TTC
De 120 001€ à 250 000€	7% TTC maximum
De 250 000€ à 1 000 000€	6% TTC maximum
Au-dessus de 1 000 000€	5% TTC maximum

BARÈME DES HONORAIRES - LOCATION TTC

• **Location**

Honoraires locataire

- Visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€/m²
- Etat des lieux : 3€/m²

Honoraires bailleur

- Visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€/m²
- Etat des lieux : 3€/m²
- Entremise

• **Baux commerciaux et professionnels (à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)**

	€ HT	€ TTC
Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)	10,00%	12,00%
Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT x 9 ans)	0,50%	0,60%
Facturation minimum	333,33	400,00€